

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 705-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 705 AFIN DE REVOIR DES CONDITIONS ET LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS

---


**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 12 avril 2022, le **Règlement 705-05 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin de revoir des conditions et la tarification des permis et certificats;**

**QUE** ce Règlement a pour objet de modifier les conditions et la tarification des permis et certificats suite à l'introduction de nouveaux outils à l'émission des permis et certificats en ligne;

**QUE** ce Règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h ou **en cliquant sur le lien au dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 13 avril 2022.



M<sup>e</sup> Karen Loko, greffière